

Frais de fonds d'investissement :

Comprendre le ratio des frais de gestion (RFG)

Les particuliers qui investissent dans des fonds d'investissement profitent de services de gestion professionnelle et ont accès à une vaste sélection de fonds favorisant la construction d'un portefeuille diversifié. Comme une grande partie des frais et des charges liés aux placements dans des fonds d'investissement est intégrée dans le prix du produit, il est important d'en comprendre le fonctionnement.

Calcul du ratio des frais de gestion (RFG)

Les frais et les charges des fonds d'investissement sont représentés par le ratio des frais de gestion (RFG). Le RFG est exprimé en pourcentage et correspond au total des frais et des charges annuels, divisé par l'actif net moyen du fonds. Au Canada, le RFG est habituellement inférieur à 3 %.

$$\text{RFG} = \frac{\text{Frais annuels} + \text{charges annuelles}}{\text{Actif net moyen du fonds}}$$

Vous ne payez pas le RFG directement. Il est intégré au fonds.

Comment le paiement du RFG est-il perçu?

Le montant du RFG est accumulé dans le fonds avant que les rendements soient calculés et publiés. Le RFG est déjà déduit des rendements publiés.

Aperçu du fonds : un outil qui permet d'obtenir rapidement des renseignements précis sur un fonds.

Ce document doit être produit pour chacun des fonds d'investissement et doit contenir des renseignements pertinents sur le fonds d'investissement, dont son RFG.

L'aperçu du fonds fournit aussi la commission de suivi (le cas échéant). Le RFG et la commission de suivi doivent être exprimés en pourcentage ainsi qu'en dollars par 1 000 \$ investis.

Nouveau

Votre relevé de placement annuel de BMO Investissements Inc. indiquera le montant exact en dollars de la commission de suivi/ frais de service associé à l'ensemble des placements détenus dans votre compte.

Quels avantages m'apporte le fait de payer ces frais et ces charges?

Le RFG couvre trois éléments essentiels de la gestion de votre fonds d'investissement : les frais de gestion, les frais d'exploitation et les taxes sur ces deux types de frais.

Exemple : RFG de 2,49 %, placement de 20 000 \$

Placement de 20 000 \$ dans un fonds d'investissement assorti d'un RFG de 2,49 % = 498 \$

* Le pourcentage du RFG est hypothétique et n'est fourni qu'à titre indicatif.

Frais de gestion (2 % ou 400 \$)

a. **Frais de gestion de placements** (1 % ou 200 \$)

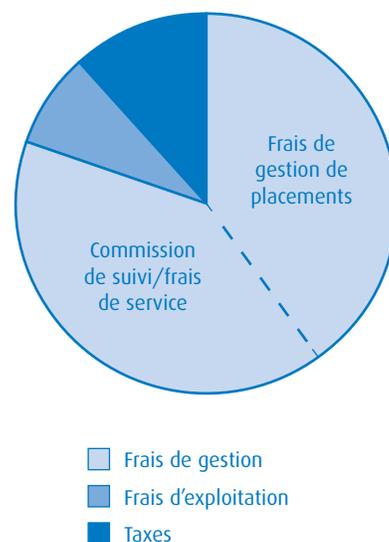
Il s'agit des frais versés à la société de gestion d'actifs qui gère le fonds, et ils couvrent la recherche sur les placements, l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie, la sélection des placements, la gestion et la surveillance du portefeuille, de même que la gouvernance et la gestion des risques liés à la gestion des placements du fonds.

b. **Commission de suivi/frais de service** (1 % ou 200 \$)

Il s'agit des honoraires versés à la société qui vend les fonds, et ils couvrent les conseils et les services de placement qu'elle vous procure.

Frais d'exploitation (0,2 % ou 40 \$) – Ces frais servent à défrayer les coûts liés aux exigences réglementaires et aux activités courantes du fonds. Ils peuvent comprendre les frais associés au dépôt des documents réglementaires, à l'entrée des transactions, à la production de rapports destinés aux clients, à l'audit, aux questions juridiques et à la garde de titres.

Taxes (0,29 % ou 58 \$) – Chaque fonds est tenu de payer la taxe de vente sur les frais de gestion et les frais d'exploitation.



Vous avez d'autres questions au sujet de vos fonds d'investissement?
Venez rencontrer un spécialiste en placement dès aujourd'hui!

Nous joindre
1-800-665-7700

En savoir plus
bmo.com/comprendrelesfi

Les renseignements aux présentes sont fournis à titre indicatif seulement. Cette information n'est pas une source de conseils en placement et ne doit pas être considérée comme telle. Les placements doivent être évalués en fonction des objectifs de chaque investisseur. Il est préférable, en toute circonstance, d'obtenir l'avis de professionnels.

BMO Gestion mondiale d'actifs est une marque de commerce qui englobe BMO Gestion d'actifs inc., BMO Investissements Inc., BMO Asset Management Corp. et des sociétés de gestion de placements spécialisés de BMO.

Les fonds d'investissement BMO désignent certains fonds d'investissement ou séries de fonds d'investissement offerts par BMO Investissements Inc., un cabinet de services financiers et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal. Les placements dans les fonds d'investissement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire l'aperçu du fonds ou le prospectus du fonds d'investissement avant d'investir. Les fonds d'investissement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

Les logos et les marques de commerce des autres sociétés appartiennent à ces sociétés.

^{MD} « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.